



BULLETIN D'INSCRIPTION ANNEE 2019-2020

ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU BARSEQUANAIS
Hôtel de ville
132, Grande rue
10 110 BAR-SUR-SEINE

Je soussigné, (coordonnées du représentant légal)

NOM : Prénom :

Adresse complète :

Tél portable : Tél fixe : Tél travail :

Courriel :

Sollicite l'inscription la réinscription de mon enfant

NOM :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

au(x) cours suivant(s) : (cochez les cases qui conviennent)

MUSIQUE

- éveil musical 1 (à partir de 5 ans)
- éveil musical 2 (à partir de 6 ans)
- formation musicale:cycle/année

- | | | |
|--------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> flûte | <input type="checkbox"/> guitare | |
| <input type="checkbox"/> saxophone | <input type="checkbox"/> violon | |
| <input type="checkbox"/> clarinette | <input type="checkbox"/> trompette | <input type="checkbox"/> harmonie |
| <input type="checkbox"/> piano | <input type="checkbox"/> tuba | préciser l'instrument : |
| <input type="checkbox"/> batterie | <input type="checkbox"/> trombone | |
| <input type="checkbox"/> percussions | <input type="checkbox"/> cor | |

CHANT

chorale

DANSE

- expression corporelle initiation (de 4 à 6 ans)
- danse classique niveau débutant (à partir de 6 ans)
- danse classique niveau intermédiaire (3 ans de danse et plus)
- danse moderne (à partir de 8 ans)

• Pour l'adhésion à l'association de l'école de musique et de danse, joindre à l'inscription un règlement de 10€ par musicien et 12€ par danseur

Règlement en chèque (à l'ordre de l'association de l'école de musique) en espèces

• J'autorise l'école et/ou l'association à diffuser des photographies de mes enfants à l'occasion des manifestations. oui non

Remarques :

- Le règlement des cours sera à verser chaque trimestre à réception de la facture de la ville de Bar-sur-Seine (par l'intermédiaire du Trésor Public). ATTENTION : bons CAF et assimilés, pour être déduits de vos factures, les bons de l'année doivent être transmis avant la fin novembre.
- Toute personne inscrite en début d'année s'engage au paiement des 3 trimestres sauf arrêt exceptionnel en cours d'année, justifié par lettre, auprès de la directrice et de la mairie.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-contre.

**Fait à :
Signature :**